MODALITES D’INSCRIPTION A

L’INSTITUT DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE

# CONDITIONS D’INSCRIPTION

👉 Être titulaire d’un baccalauréat ou équivalent.

👉 Être en règle avec la préfecture (visa valable jusqu’à la fin des cours, titre de séjour, ou récépissé de demande de titre de séjour valable jusqu’à la fin des cours).

👉 Ne pas être de nationalité française.

👉 Ne pas être inscrit dans une autre université pour la même formation (Français Langue Etrangère).

# INSCRIPTION

**1) Pour les nouveaux étudiants**

# Test de positionnement

Un test de positionnement est organisé au début de chaque semestre (septembre et janvier) pour déterminer le niveau de chaque candidat. Ce test est obligatoire pour tous, excepté les candidats qui justifient d’une certification de la langue française de moins de 2 ans (TEF, TCF, DELF, DALF).

Pour s’inscrire à ce test, une fiche de renseignement doit être retirée au secrétariat de l’IFLE, ou peut être envoyée par courriel sur demande (à partir du 1er juillet pour le 1er semestre et 30 novembre pour le 2nd semestre).

Cette fiche est à remplir et à retourner au secrétariat de l’IFLE, 5 jours avant la date prévue du test de positionnement, avec tous les justificatifs demandés.

Si un candidat a déjà été inscrit dans une université française (autre que la faculté des Lettres de Limoges), il doit impérativement demander un transfert de dossier à son université d’origine.

L’Institut du Français langue Etrangère ne délivre pas d’attestation de préinscription.

Aucune convocation ne sera délivrée pour ce test, sauf cas particulier et sur justificatif.

**2) Pour les réinscriptions**

Après avoir retiré un dossier d’inscription à partir du 1er juillet à l’Institut, les étudiants se verront attribués un rendez--vous pour le dépôt du dossier administratif et devront présenter l’original de leurs documents, payer leur droits d’inscription et leur frais de formation lors de la remise du dossier au secrétariat pour obtenir leur carte d’étudiant.

Un étudiant n’ayant aucune note en Contrôle Continu et ne s’étant pas **présenté** 2 fois de suite aux examens ne pourra pas se réinscrire.

Un étudiant ayant obtenu la moyenne au Contrôle Continu et ne s’étant pas présenté aux examens DELF / DALF, peut s’inscrire au niveau supérieur après avis de la commission pédagogique.

Un étudiant n’ayant pas obtenu 2 fois de suite la moyenne au contrôle continu, et à un examen de même niveau, peut demander une **dérogation** pour une troisième tentative. La commission pédagogique examinera la demande.

**RÉUNION DE RENTREE**

A cette réunion, les étudiants recevront un dossier d’inscription qu’ils devront remplir et retourner au rendez-vous fixé lors de la réunion, au secrétariat (bureau C035) avec les droits d’inscription et les frais de formation.

Durant cette réunion, les étudiants seront informés de leur groupe (FLE1, FLE 2, FLE 3, FLE 4) et de leur emploi du temps. La liste des groupes sera affichée sur le panneau située dans le couloir.

Une visite des locaux sera organisée par les tuteurs de la faculté des Lettres, par petits groupes.

L’IFLE fixe un rendez-vous à chaque étudiant pour la remise du dossier et l’inscription définitive.

A ce rendez-vous, ils devront présenter l’original de leurs documents pour obtenir leur carte d’étudiant.

Tous les frais sont à régler au moment du dépôt du dossier complet.

**Modalités de paiement :**

Les droits d’inscription à l’université peuvent être réglés par :

* Carte bancaire
* Chèque bancaire
* Espèces

Les frais de formation peuvent être réglés :

* Chèque bancaire
* Espèces

**FONCTIONNEMENT DE L’INSTITUT**

1. Les cours ont lieu dans l’enceinte de la faculté des lettres de l’Université de Limoges.
2. L’étudiant déjà inscrit à l’Université dans une autre formation est libre de choisir son ou ses modules.
3. L’étudiant doit suivre au moins 8 modules minimum qu’il devra choisir en début d’année sur la fiche d’inscription aux cours et qu’il devra remettre en même temps que son dossier d’inscription.
4. Les cours seront accessibles uniquement lorsque l’étudiant aura remis son dossier, sa fiche pédagogique et régler les frais de formation ainsi que les droits d’inscription.
5. L’étudiant ne peut pas changer de modules en cours de semestre, mais peut le faire au semestre suivant.
6. Les cours de français proposés par l’Institut préparent aux diplômes nationaux du DELF (de A1 à B2) et du DALF (de C1 à C2). Ces examens ont lieu en fin de semestre.
7. Les cours se déroulent les jours de semaine (lundi à vendredi) de 8h à 19h selon l’emploi du temps**. Les cours sont obligatoires**. Le contrôle des absences est effectué à chaque heure sous la responsabilité du professeur.
8. En cas de maladie, un certificat médical doit être fourni au secrétariat.
9. Tout retard en cours doit être exceptionnel et le professeur peut refuser un étudiant en retard.
10. L’université est un lieu d’acquisition de savoir et de savoir-faire mais aussi de savoir être. Le respect d’autrui et la politesse entre étudiants d’une part, entre les étudiants et l’équipe de l’Institut d’autre part, sont deux attitudes nécessaires au bon fonctionnement et à la vie de l’Institut.
11. L’usage de matériel électronique pouvant perturber les cours n’est pas admis.

|  |  |
| --- | --- |
|  | L’obtention de la carte de séjour est indépendante de l’inscription en F.L.E.  Les frais de formation ainsi que les droits d’inscription à l’Université ne sont pas remboursables.  Les services sociaux du CROUS ne prennent pas en charge le financement des frais d’inscription et de formation en F.L.E.  Le français pour étrangers n’étant pas une formation universitaire diplomante, l’attribution d’une chambre en cité universitaire n’est systématique et les étudiants en FLE ne sont pas prioritaires. |